

AVIS

Objet : Décision du Gouvernement wallon du 25 avril 2019 suite au recours introduit contre les décisions du Conseil communal du 09 janvier 2019 relatives à la voirie communale.

---

En application de l'article 19 du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale, il est porté à la connaissance des Administrés qu'une enquête de publicité est ouverte sur la décision du Gouvernement wallon du 25 avril 2019 faisant suite au recours contre les décisions du Conseil communal du 09 janvier 2019 relatives à la voirie communale décidant :

-de retirer la décision du Conseil communal du 13 novembre 2018 prenant acte des résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 mai 2018 au 29 juin 2018 et marquant son accord sur l'aménagement d'un chemin de liaison sur la propriété de Mr Alfred WILMS, située à 6960 MANHAY, Bois de Harre, entre le chemin privé lui appartenant, partant du village de Deux-Rys, et le chemin communal innomé longeant le ruisseau de Laid L'Oiseau et menant au village de Harre ;

-de refuser la création d'un chemin de liaison sur la propriété de Mr Alfred WILMS, située à 6960 MANHAY, Bois de Harre, entre le chemin privé lui appartenant, partant du village de Deux-Rys, et le chemin communal innomé longeant le ruisseau de Laid L'Oiseau et menant au village de Harre.

Le recours introduit est recevable mais non fondé.  
La demande de création de la voirie est refusée.

Le dossier comprenant la décision et ses annexes est déposé au bureau communal à partir du 08 mai 2019 jusqu'au 24 mai 2019 où tous peuvent le consulter les jours d'ouverture du secrétariat.

Quiconque aurait des observations à formuler est prié de les fournir, par écrit, dans ce délai ou assister à la séance de clôture de l'enquête qui aura lieu le vendredi 24 mai 2019 à neuf heures pour être close à onze heures.

A Manhay, le 08 mai 2019.

Par le Collège :

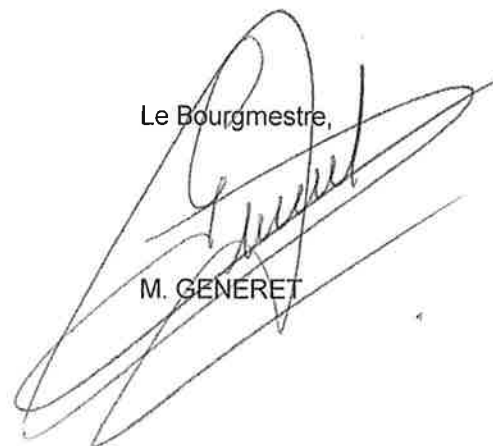
La Directrice générale,



S. MOHY



Le Bourgmestre,



M. GENERET